

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Aide départementale à la réalisation de 51 logements locatifs sociaux à Aix-en-Provence par la Sacogiva

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la Sacogiva (Société Anonyme de Construction et de Gestion Immobilière d'Aix-en-Provence), pour la construction de 51 logements locatifs sociaux sur l'opération « Val Fleuri » à Aix-en-Provence, une subvention de 480 000 € sur un coût prévisionnel de 9 879 960 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale et de réservation de 16 logements sur l'opération ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée